

REPUBLICQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE

NOMBRE DE MEMBRES

<u>En Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
69	49	55

DATE DE LA CONVOCATION

19/09/2024

DATE D’AFFICHAGE**08 OCT. 2024****DEPOT EN PREFECTURE****08 OCT. 2024**

Création d’emplois non permanents pour mener a bien un projet ou une opération identifiée (en application des articles L.332-24, 332-25 et 332-26 du code général de la fonction publique)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORMAL

SEANCE DU 2 OCTOBRE 2024

L’an deux mil vingt-quatre, le 2 octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du Pays de Mormal s’est réuni en session ordinaire, à la fabrique de Mormal à Wargnies le Grand, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Mazingue.

Etaient présent(e)s : M.Philippe EUSTACHE, Mme Brigitte ADAM, Mme Chantal SCHWARTZ, Mme Danièle DRUESNES, M.Philippe SARRAUTE, M.André DUCARNE*, M.Bertrand FLAMENT, M.Jean-Marie COUSIN, Mme Pierrette GUIOST, Mme Hélène DUMORTIER, Mme Marie-Pierre SORIAUX, M.Gautier MEAUSOONE*, M.Denis LEFEBVRE, M.Benoit GUIOST, M.Alain GERARD, M.Nicolas RUTER, M.Yves LIENARD, M.Anthony VIENNE, M.Yohann LECERF, M.Stéphane LATOUCHE, Mme Catherine HENNEBERT, M.François ERLEM, Mme Françoise DUPUIITS, M.Francis DUPIRE*, Mme Nathalie MONIER, Mme Marie-Sophie LESNE, M.Frédéric DEVILLERS, Mme Martine LECLERCQ, M.Freddy DOLPHIN, M.Jean-Claude BONNIN, M.Alain MICHAUX, M.Jean-Noël BRICHANT, M.Dominique QUINZIN, M.Frédéric ROMAIN, M.François RONCHIN, M.Jean-Louis BAUDEZ, Mme Valérie COCHEZ, M.Jean-Pierre MAZINGUE, Mme Roxane GHYS, M.François LERNOULD, M.David BEAUMONT, M.Jean-Baptiste GUIOT, M.Jean-Pierre NOEL, M.Pascal BLAIRON, M.Claude BLOMME, M.Patrick PIANA*, M.Thierry SOSZYNSKI, Mme Magali SAUCEZ*, M.Elio PELINI, Mme Zahra GHEZZOU, M.André FREHAUT, M.Didier ROGEAU

Etaient excusé(es) : M.Guillaume LESOURD, M.Dominique FONTAINE, Mme Delphine PERTUZON, Mme Nathalie VINCENT, Mme Alexandra LERCH, Mme Sabine KOLASA, M.Frédéric CARRE, M.Luc BERTAUX, M.Jean-Philippe MICHEL, M.Amar GOUGA, Mme Catherine MOREL,

Etaient excusé(e)s et remplacé(e)s : M.Henry-Louis BOURGOIS, M.Georges BROXER, M.Vincent DUSSART, Mme Anita LEFEVREM, Eric HIROUX, Mme Chantal JACMAIN,

Etaient excusé(e)s avant donné procuration : Mme Francine CAUCHETEUX, M.René QUINZIN, M.Christophe LEGROUX, Mme Carine FREHAUT, Mme Marie DUBOIS, M.Olivier YZANIC,

*M.Gautier Meausoone a pris part au vote à partir de la délibération 80-2024,

*M.Francis Dupire a pris part au vote à partir de la délibération 81-2024,

*Messieurs André Ducarne et Patrick Piana sont partis après le vote de la délibération 89-2024,

*Mme Magali Saucez est partie après le vote de la délibération 90-2024.

Délibération n°93-2024

Objet : Création d'emplois non permanents pour mener à bien un projet ou une opération identifiée (en application des articles L.332-24, 332-25 et 332-26 du code général de la fonction publique)

Mes chers collègues,

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.332-24, 332-25 et 332-26 ;

Vu le décret n°88-145 **portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,**

Vu le décret 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération identifiée à savoir : *Mise en œuvre, coordination et suivi des actions prévues dans le cadre du Contrat de Territoire Lecture*

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération identifiée à savoir : *Coordination et gestion de la médiation numérique du territoire*

En conséquence, il est proposé à l'assemblée :

- La création d'un emploi non permanent de coordinateur de réseau lecture publique dans le grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe ou rédacteur principal de 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet.

Cet emploi non permanent est créé pour mener à bien un projet ou une opération identifiés à savoir la mise en œuvre, la coordination et le suivi des actions prévues dans le cadre du Contrat de Territoire Lecture.

Missions :

- Participer à la coordination administrative et logistique des différents projets,
- Fédérer les acteurs et les partenaires du projet, autour des actions retenues,
- Participer à la mise en œuvre du contrat de territoire lecture sur l'intercommunalité,
- Travailler en collaboration étroite avec les acteurs culturels, sociaux etc...,
- Mettre en place les différentes animations (en lien avec le responsable culture du Pays de Mormal) et formations auprès des différents publics (bibliothécaires, partenaires) en partenariat avec la Médiathèque départementale du Nord,
- Participer à l'évaluation des actions menées dans le cadre du contrat de territoire lecture et rédiger un bilan annuel et global à l'issue
- Animer les Copil et Cotech,
- Remplir les dossiers de demandes de subventions auprès de la DRAC et autres partenaires institutionnels,

- Assurer les formations numériques des bibliothécaires et numériques.

L'agent devra justifier d'un diplôme de niveau Bac +2 minimum dans le domaine des métiers du livre et/ou lettres.

- o La création d'un emploi non permanent de chargé(e) de la médiation numérique dans le grade de rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet.
- o La création d'un emploi non permanent de chargé(e) de la médiation numérique dans le grade de rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B à temps non complet (17h30).

Ces emplois non permanents sont créés pour mener à bien un projet ou une opération identifiés à savoir la coordination et la mise en œuvre des actions de médiation numérique sur le territoire

Missions :

- Développer la médiation numérique pour tous les publics (ateliers repair café, ateliers RSA, secrétaires de mairie...)
- Participer à l'évaluation des actions, aux réunions de suivi avec les élus en charge des projets,
- Gérer la communication autour des activités de médiation numérique,
- Assister les agents du service pour l'alimentation de l'intranet, la création de contenus sur la plateforme du comptoir de Mormal, la gestion des incidents en matière de téléphonie, la création de comptes informatiques ou sur des logiciels dématérialisés.

L'agent devra justifier d'un diplôme de niveau Bac minimum dans le domaine de la médiation numérique.

Ces emplois seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 18 mois.

Les contrats peuvent être renouvelés par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 6 ans.

Les contrats prendront fin :

- soit avec la réalisation de l'objet pour lequel ils ont été conclus,
- soit si le projet ou l'opération pour lequel ils ont été conclus ne peuvent pas se réaliser.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement et tiendra compte de l'expérience et du parcours professionnel de l'agent.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure de recrutement prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire par,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
55		

Décide de :

- La création d'un emploi non permanent de coordinateur de réseau lecteur de rédacteur principal de 2^{ème} classe ou rédacteur principal de 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet.

Cet emploi non permanent est créé pour mener à bien un projet ou une opération identifiés à savoir la mise en œuvre, la coordination et le suivi des actions prévues dans le cadre du Contrat de Territoire Lecture.

Missions :

- Participer à la coordination administrative et logistique des différents projets,
- Fédérer les acteurs et les partenaires du projet, autour des actions retenues,
- Participer à la mise en œuvre du contrat de territoire lecture sur l'intercommunalité,
- Travailler en collaboration étroite avec les acteurs culturels, sociaux etc...,
- Mettre en place les différentes animations (en lien avec le responsable culture du Pays de Mormal) et formations auprès des différents publics (bibliothécaires, partenaires) en partenariat avec la Médiathèque départementale du Nord,
- Participer à l'évaluation des actions menées dans le cadre du contrat de territoire lecture et rédiger un bilan annuel et global à l'issue
- Animer les Copil et Cotech,
- Remplir les dossiers de demandes de subventions auprès de la DRAC et autres partenaires institutionnels,
- Assurer les formations numériques des bibliothécaires et développer des animations numériques.

L'agent devra justifier d'un diplôme de niveau Bac +2 minimum dans le domaine des métiers du livre et/ou lettres.

- La création d'un emploi non permanent de chargé(e) de la médiation numérique dans le grade de rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet.
- La création d'un emploi non permanent de chargé(e) de la médiation numérique dans le grade de rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B à temps non complet (17h30).

Ces emplois non permanents sont créés pour mener à bien un projet ou une opération identifiés à savoir la coordination et la mise en œuvre des actions de médiation numérique sur le territoire

Missions :

- Développer la médiation numérique pour tous les publics (ateliers repair café, ateliers RSA, secrétaires de mairie...)
- Participer à l'évaluation des actions, aux réunions de suivi avec les élus en charge des projets,
- Gérer la communication autour des activités de médiation numérique,
- Assister les agents du service pour l'alimentation de l'intranet, la création de contenus sur la plateforme du comptoir de Mormal, la gestion des incidents en matière de téléphonie, la création de comptes informatiques ou sur des logiciels dématérialisés.

L'agent devra justifier d'un diplôme de niveau Bac minimum dans le domaine de la médiation numérique.

Ces emplois seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 18 mois.

Les contrats peuvent être renouvelés par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 6 ans.

Les contrats prendront fin :

- soit avec la réalisation de l'objet pour lequel ils ont été conclus,
- soit si le projet ou l'opération pour lequel ils ont été conclus ne

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement et tiendra compte de l'expérience et du parcours professionnel de l'agent.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure de recrutement prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré le 2 octobre 2024

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le : **08 OCT. 2024**
- De la publication le :

08 OCT. 2024

Le président
Jean-Pierre MAZINGUE

le secrétaire
François ERLÉM



Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le



ID : 059-200043321-20241002-93_2024DEL-DE